

## **OPCVM DENOMME « EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS » - Action D**

Code ISIN : FR0010466037

Paris, le 06 novembre 2020

**Objet :** Regroupement de la catégorie d'actions D (Code ISIN : FR0010466037) avec la catégorie d'actions C (Code ISIN : FR0011045145) de la SICAV « EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS »

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs d'actions D de la SICAV dénommée « EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS » (ci-après la « SICAV ») et nous vous en remercions. A ce titre, nous avons l'honneur de vous informer du regroupement des catégories d'actions D et C de votre SICAV.

### **1. Description succincte de l'opération**

L'assemblée générale extraordinaire de votre SICAV, réunie le 28 septembre 2020, a décidé de regrouper la catégorie d'actions D (Code ISIN : FR0010466037) avec la catégorie d'actions C (Code ISIN : FR0011045145) de votre SICAV (ci-après l'« Opération »).

Cette Opération entrera en vigueur le 11 décembre 2020 sur la base de la valeur liquidative du 10 décembre 2020. Pour les besoins de l'Opération, il sera procédé au blocage des souscriptions et des rachats d'actions D de la SICAV à compter du 09 décembre 2020 après 11 heures 30.

Les caractéristiques et la structure tarifaire des actions C et D sont identiques à l'exception des modalités d'affectation des sommes distribuables : les actions D sont des actions de distribution, le résultat net et les plus-values nettes réalisées peuvent être distribués alors que les actions C sont des actions de capitalisation, le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont systématiquement capitalisés.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification est sans incidence sur l'orientation de gestion et le profil de risque et de rendement de votre SICAV.

Si vous en acceptez les termes, cette Opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part. Suite au regroupement des catégories d'actions D et C, vous recevrez des actions C de votre SICAV en échange de vos actions D.

Si toutefois cette modification ne vous convenait pas, il vous est possible de demander le rachat de vos actions sans frais et à tout moment, la SICAV ne facturant aucune commission de rachat.

### **2. Les modifications entraînées par l'opération**

- Profil de risque :
  - Modification du profil rendement/ risque : NON
  - Augmentation du profil rendement/ risque : NON
- Augmentation des frais : NON

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à consulter le tableau comparatif qui figure en annexe des présentes.

### 3. Les éléments a ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur et du prospectus de la SICAV. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet.

Le prospectus vous sera adressé dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après:

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients  
22 rue Joubert - 75009 PARIS  
Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39 - email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Pierre VALENTIN  
Président du Directoire

**ANNEXE 1**
**TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE VOTRE SICAV**

<b>Caractéristiques</b>	<b>Action D</b>	<b>Action C</b>
Codes ISIN	FR0010466037	FR0011045145
Devise de libellé	Euro	Euro
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Tous souscripteurs
Fractionnement	En millièmes	En millièmes
Date de périodicité de la valeur liquidative	Quotidienne	Quotidienne
Valeur d'origine	152,45 euros	152,45 euros
Affectation des sommes distribuables	Résultat net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation
Commission de souscription	0,35% TTC	0,35% TTC
Commission de rachat	Néant	Néant
Frais de gestion fixes	0,83% TTC	0,83% TTC
Frais de gestion indirects	Néant	Néant
Commission de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

## Annexe 2 CALCUL DE LA PARITE D'ÉCHANGE

A titre indicatif, si la date de référence retenue avait été le 16 novembre 2020, la fusion aurait été réalisée dans les conditions suivantes :

Valeur liquidative de l'action D de votre SICAV : 351,25 euros

-----  
Valeur liquidative de l'action C de votre SICAV : 195,97 euros

	Action D	Action C
Actif net (K€)	5.316.852,31 euros	40.302.007,78 euros
Nombre total d'actions	15.070,73	204.758,14
Valeur liquidative	352,79 euros	196,82 euros
Parité d'échange = 352,79 / 196,82 = 1,792 actions avec une soulte de euros		

Ainsi, une action D de votre SICAV aurait donné droit à 1,792 actions C et à une soulte unitaire de 0,08 euros.

La parité d'échange définitive établie le jour de l'Opération se substituera à l'estimation faite préalablement à l'Opération.

Si en raison de la parité d'échange, les détenteurs d'actions D n'avaient pas droit à un nombre entier de millièmes d'actions C, ils recevraient le nombre entier de millièmes d'actions C immédiatement inférieur, ainsi qu'une soulte en espèces représentant la valeur de la fraction de l'action C formant rompu qui leur est due, évaluée comme indiqué ci-dessus.